

**CRE CORSE  
PROCES-VERBAL  
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 7 DECEMBRE 2023**

L'Assemblée générale ordinaire se tient le 7 décembre 2023 à 10h00.

Le quorum représentant le quart au moins des membres actifs ou le quart des voix ayant été atteint, l'Assemblée générale ordinaire peut valablement délibérer.

L'Assemblée générale a été régulièrement convoquée, les adhérents du CRE pouvaient voter par correspondance ou sur place selon une procédure électronique sécurisée.

L'ordre du jour comporte les points suivants dont les quatre premiers font l'objet d'un vote :

- Point n° 1 – Rapport moral et quitus 2023,
- Point n° 2 – Rapports financiers et quitus 2023,
- Point n° 3 – Renouvellement de l'adhésion au Conseil du Cheval,
- Point n° 4 – Budget prévisionnel 2024,
- Point n°5 - Questions diverses

Ces résolutions et les documents afférents étaient consultables sur le site du CRE.

**Participation des votants :**

	En nombre d'adhérents	En nombre de voix
Nombre total d'inscrits	34	260
Nombre de votants	8	83

**Votes des résolutions objet du scrutin en nombre de voix :**

Vote n°1 – J'approuve le rapport moral et quitus 2023

	Nombre de voix	Pourcentage des voix
Oui	73	87.95%
Non	0	0%
Vote blanc	10	12.05%

Vote n°2 – J'approuve les rapports financiers et quitus 2023

	Nombre de voix	Pourcentage des voix
Oui	79	95.18%
Non	0	0%
Vote blanc	4	4.82 %

Vote n°3 – J’approuve le renouvellement de l’adhésion au Conseil du Cheval

	<b>Nombre de voix</b>	<b>Pourcentage des voix</b>
Oui	54	65.06%
Non	23	27.71%
Vote blanc	6	7.23%

Vote n°4 – J’approuve le budget prévisionnel 2024

	<b>Nombre de voix</b>	<b>Pourcentage des voix</b>
Oui	68	81.93%
Non	0	0%
Vote blanc	15	18.07%

L’ensemble des résolutions soumises à l’Assemblée générale ordinaire sont donc adoptées.

La séance est levée à 15 heures.

De tout ce qui précède, il est dressé le présent procès-verbal.

Laurent DUBORGET  
Président du OD



Laetitia TAILLADE  
Secrétaire Général du OD

